

Département
de la Moselle

COMMUNE de RETTEL

Arrondissement
de Thionville

Nombre de conseillers
élus : 15

Séance du 17 mars 2009

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

Conseillers
en fonction : 14

Présents: MM. Jean SCHWENCK, R.SCHWENCK, HERRMANN,
HANDRICK, URBINSKI, ANDRE, LEIDIG, MERSCH
Mme ORTH

Conseillers
présents ou
représentés: 14

Absents excusés : M. JUNGER qui a donné procuration à M. ANDRE
Mme WOLSKI qui a donné procuration à M.URBINSKI
Mme BOCK qui a donné procuration à M. HANDRICK
M.MULLER qui a donné procuration à M.Rémi SCHWENCK
Mme NEEF qui a donné procuration à M.HERRMANN

Objet : Compte administratif principal 2008 (sous la présidence de M. R.Schwenck)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2008 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	75 471,06	Recettes de fonctionnement	921 893,56
---------------------------	-----------	----------------------------	------------

Dépenses d'investissement	517 940,76	Dépenses de fonctionnement	417 025,06
---------------------------	------------	----------------------------	------------

Déficit d'investissement	442 469,70	Excédent de fonctionnement	504 868,50
--------------------------	------------	----------------------------	------------

442 469,70 avec les RàR

Délibérant sur cet excédent de fonctionnement de 504 868,50 euros, le conseil municipal décide de virer la somme de 442 469,70 euros en section d'investissement (compte 1068) et d'affecter la somme de 62 398,80 euros en section de fonctionnement exercice 2009 (ligne 002).

Objet : Compte de gestion principal 2008.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2008, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Compte administratif Service eau 2008 (sous la présidence de M. R.Schwenck)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2008 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	12 630,40	Recettes d'exploitation	21 662,42
---------------------------	-----------	-------------------------	-----------

Dépenses d'investissement	9 881,08	Dépenses d'exploitation	15 106,77
---------------------------	----------	-------------------------	-----------

Excédent d'investissement	2 749,32	Excédent d'exploitation	6 555,65
---------------------------	----------	-------------------------	----------

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 6 555,65 euros, le conseil municipal décide de le reporter en section d'exploitation ex.2009 (ligne 002).

Objet : Compte de gestion Eau 2008.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2008, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Compte administratif Service assainissement 2008 (sous la présidence de M. R. Schwenck)

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2008 dressé par le Maire.

Recettes d'investissement	25 195,76	Recettes d'exploitation	58 826,49
Dépenses d'investissement	32 928,36	Dépenses d'exploitation	47 994,70
Déficit d'investissement	7 732,60	Excédent d'exploitation	10 831,79

Délibérant sur cet excédent d'exploitation de 10 831,79 euros, le conseil municipal décide de virer 7 732,60 euros en section d'investissement (compte 1068) et d'affecter la somme de 3 099,19 euros en section d'exploitation exercice 2009 (ligne 002).

Objet : Compte de gestion Assainissement 2008.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2008, dressé par le percepteur, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Budget primitif principal 2009.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 032 350,31 euros en section d'investissement et à 659 149,80 euros en section de fonctionnement.

Objet : Budget primitif 2009 Service eau

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2009 du service eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

13 491,97 euros en section d'investissement et à
20 941,65 euros en section d'exploitation.

Objet : Budget primitif 2009 Service assainissement.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2009 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

31 143,60 euros en section d'investissement et à
59 624,00 euros en section d'exploitation.

Objet : Taux des taxes pour 2009.

Le conseil municipal retient les taux suivants :

	Taux 2008	Bases 2009	Taux 2009	Produits 2009
TH	6,85	476 000	6,85	32 606
FB	13,27	1005 000	13,27	133 364
FNB	47,94	16 800	47,94	8 054
TP	10,22	2 524 000	10,22	257 953
			Total	431 977

Approuvé à l'unanimité